

11 mai 2015

Mme Sylvie Liechtele, présidente
Syndicat des enseignantes et des enseignants du
Programme francophone de la Colombie-Britannique
100 – 550 6^e Avenue Ouest
Vancouver, C.-B. V5Z 4P2

Chère Mme Liechtele,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 2 mars courant concernant la journée du vendredi 19 septembre 2014 pour laquelle le SEPF réclame une rémunération supplémentaire.

Le Conseil d'administration du CSF appuie la décision du secteur des Ressources humaines et réitère les propos du ministère de l'Éducation à ce sujet. Je vous réfère à la lettre de Mme Labrie du 7 octobre dernier ainsi qu'à la lettre du ministère de l'Éducation datée du 30 janvier courant.

En ce qui concerne le surplus du CSF annoncé lors de l'adoption du budget amendé 2014/2015, le CSF, quoiqu'il valorise entièrement le travail du personnel enseignant, n'envisage pas la rémunération d'une journée additionnelle car il maintient que l'application de l'article B.38 de la convention collective est appropriée dans ces circonstances, selon l'avis de la BC Public Sector Employer Association (BCPSEA).

Veuillez recevoir, chère Mme Liechtele, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Roger Hébert
Président

Cc : Nathalie Labrie, directrice, secteur des Ressources humaines
Sylvain Allison, secrétaire trésorier
Membres du Conseil d'administration

P.j. : Lettre de Mme Labrie, CSF, 7 octobre 2014
Lettre de Mme Fayad, ministère de l'Éducation, 30 janvier 2015